



Intervention en séance plénière du CESR du 7 avril 2011

« La prévention santé en action »

Algue VANMAELDERGEM

Le Conseil économique social et environnemental de la région Centre est très attentif aux questions de santé de la population et plus particulièrement des jeunes. Ainsi, un rapport a été réalisé à ce sujet en 2006 (« Santé en région Centre Tome 3 : les jeunes et la santé ») dans lequel le CESER insistait déjà sur la nécessité de mettre en œuvre les actions de prévention en santé dès le plus jeune âge. Le CESER ne peut donc que se féliciter de cette initiative qui répond à ses attentes, ainsi que de la cohérence recherchée avec le plan stratégique régional de santé de l'ARS. Cela étant dit, le CESER tient à faire part de quelques observations, largement partagées au sein de notre assemblée.

Si l'adolescence est certes une période qui peut s'avérer difficile à vivre, c'est aussi une période riche au cours de laquelle le jeune se construit en tant que futur adulte, en tant que personne autonome.

#### **Elargir les thématiques retenues pour une approche globale de la santé :**

L'Organisation Mondiale de la Santé a défini la santé de la manière suivante : *« La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».*

Il est donc nécessaire d'avoir une vision large des problématiques de santé chez les jeunes. En effet, la première condition pour apprendre est d'être en bon état physique et psychologique.

Le CESER note avec intérêt les trois volets, certes classiques, retenus en matière de prévention, à savoir les conduites à risques (ce qui recouvre les conduites addictives (alcool, drogue...), les problèmes psychologiques, l'éducation à la sexualité, etc.), les actions en faveur de l'amélioration des conditions d'hygiène de vie (bruit, environnement, sommeil, adaptation des emplois du temps...) et l'alimentation. Sur ce dernier point, la Région Centre doit pleinement jouer son rôle en tant que responsable de la restauration scolaire dans les lycées, face à l'augmentation de la « mal bouffe » et de l'obésité. Elle pourrait utilement développer des approches pédagogiques et s'inspirer d'actions innovantes et menées sur son territoire.

Toutefois, il serait peut-être bon d'élargir au stress, à la prévention du mal de dos (cartables/sacs trop lourds), à la vue (utilisation prolongée d'écrans informatiques...), et l'audition (écoute de musique trop fort, bruit dans les cantines...). De plus, le sport, dont il n'est pas fait mention apparaît pourtant comme un outil qui pourrait être utilisé en matière de prévention en santé.

Le CESER tient à insister tout particulièrement sur l'importance de l'éducation sexuelle au vu de la recrudescence des grossesses de mineures et au recours important à l'IVG<sup>1</sup>.

De même, un certain relâchement de la vigilance des jeunes par rapport au SIDA et aux IST et MST<sup>2</sup> doit alerter. Le Planning Familial, partenaire incontournable sur ces questions, doit donc être associé à cette démarche menée par la Région dans les établissements. Enfin, au vu de ce qui se passe aux abords de certains lycées, la problématique de la prostitution doit également être appréhendée.

Face aux troubles psychologiques touchant de plus en plus les enfants et les adolescents, le CESER ne peut que regretter la faiblesse du nombre de médecins psychiatres et de pédopsychiatres œuvrant dans les centres médico-psychologiques (CMP) et centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP). Le CESER souhaite également souligner l'importance des réseaux d'aides spécialisés aux enfants en difficulté (RASED).

Les problèmes de santé et d'hygiène ne s'arrêtent pas aux portes du lycée ou du CFA, c'est pourquoi il est essentiel à l'instar de ce qui se passe dans les entreprises avec les CHSCT<sup>3</sup>, que les CHS<sup>4</sup> des lycées aient un rôle réel.

### **La nécessité d'un continuum dans l'appréhension de la prévention en santé :**

Il apparaît fondamental au CESER d'inscrire la question de la prévention dans un continuum, celle-ci devant intervenir dès le plus jeune âge. Les actions menées au lycée ou dans les CFA, sans oublier les élèves post-bac dans les lycées (Prépas et BTS), doivent venir s'inscrire dans la continuité des actions menées en primaire ou au collège.

Certes, le CESER est conscient que la Région s'inscrit dans son champ de compétence mais il faut qu'elle veille à cela en coordination avec le Rectorat qui conserve une vision d'ensemble de ces problématiques. Elle pourrait initier un travail en direction des départements et des communes.

Un lien doit donc être recherché avec le Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé des Universités.

### **Des modalités d'implication des partenaires à clarifier :**

Pour que cette politique de prévention atteigne ses objectifs, il est essentiel que l'ensemble des partenaires en soient partie prenante : les élèves eux-mêmes, leurs parents et la communauté éducative au sens large (les professeurs, les proviseurs, les infirmières scolaires, les assistantes sociales scolaires, assistants de vie et éducateurs...). Il est avant tout nécessaire de faciliter, en amont de la mise en place d'actions de prévention, le contact entre équipes éducatives et personnel médical, en lien avec les acteurs du territoire.

L'implication des élèves et de la communauté éducative est essentielle pour la bonne réussite des projets via des relais concrets dans les établissements. Le CESER trouve ainsi très intéressante l'idée de créer des lycéens référents/ relais. La formation citoyenne pouvant intervenir ici comme déclencheur, il serait

---

<sup>1</sup> IVG = Interruption Volontaire de Grossesse.

<sup>2</sup> IST = Infections Sexuellement Transmissibles.

MST = Maladies Sexuellement Transmissibles.

<sup>3</sup> CHSCT= Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

<sup>4</sup> CHS= Commission Hygiène et Sécurité.

intéressant dans ce cadre de réactiver les commissions d'éducation à la santé et à la citoyenneté. De plus, il convient de rappeler que les interventions associatives à l'intérieur d'un établissement scolaire nécessitent une validation par l'Education Nationale.

Par ailleurs, il semble primordial que les parents soient impliqués dans cette démarche par le biais notamment des fédérations de parents d'élèves, le CESER tient à insister sur leur rôle fondamental concernant la santé de leurs enfants.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif « lycéens citoyens », il semble important au CESER de bien identifier les porteurs de projets potentiels, pour permettre de donner une réalité aux actions de prévention en définissant des modalités concrètes d'accompagnement des lycéens.

Plus largement, l'ensemble des acteurs associatifs régionaux, notamment acteurs de la prévention, associations intervenant en faveur des jeunes ou associations complémentaires de l'école apparaissent comme des relais indispensables à la concrétisation de telles actions car compétents pour développer des démarches participatives et des méthodes éducatives innovantes pour aborder ces questions. Le CESER souhaite ainsi qu'il soit envisagé une aide au montage de projets par des acteurs associatifs.

Concernant le questionnaire qui a été réalisé auprès de 3 500 jeunes, le CESER se félicite de son caractère partagé avec le rectorat et la DRAAF<sup>5</sup>, Il pense néanmoins qu'il aurait dû associer les parents et des membres de la communauté éducative afin d'avoir leur ressenti qui peut éventuellement diverger de celui des jeunes.

### **Réaffirmer le rôle du médecin scolaire :**

Le CESER regrette que dans ce document, il ne soit fait nullement référence au médecin scolaire en sus de l'infirmier(ière) scolaire. Aujourd'hui, seulement deux bilans systématiques sont programmés, le premier à l'âge de 6 ans où les parents sont invités à venir avec leur enfant, le second en 3<sup>ème</sup> où l'enfant est vu seul au collège.

Le médecin scolaire est aussi appelé à donner un avis d'aptitude au travail sur machines dangereuses pour les élèves de lycées professionnels, ou de classes avec ateliers (SEGPA<sup>6</sup>, EREA<sup>7</sup>). Ce n'est malheureusement pas le cas dans les filières générales et le CESER regrette l'absence au niveau des lycées de ce type de bilan. Comment envisager une politique de prévention efficace sans y associer les médecins scolaires ?

Il est vrai que la situation est dramatique au vu du faible nombre de médecins rapporté au nombre d'élèves. La région Centre n'échappe pas à ce problème national. En effet, on compte sur le terrain 1 équivalent temps plein médecin de l'Education Nationale pour plus de 12 000 élèves dans la plupart des départements, alors que les chiffres préconisés pour couvrir correctement un secteur sont de 1 médecin pour 5 000 élèves et même de 1 pour 3 000 en zone prioritaire. Outre les médecins, on manque également d'infirmières scolaires et d'assistantes sociales, pourtant maillons indispensables d'une politique de prévention en santé efficace.

Enfin, les jeunes dans les CFA sont soumis avant toute embauche à un examen de la médecine du travail. Celle-ci doit donc être identifiée comme un des acteurs incontournables de la prévention en santé.

---

<sup>5</sup> DRAAF = Direction régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt.

<sup>6</sup> SEGPA= Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.

<sup>7</sup> EREA = Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté.

### **Les conditions de réussite et points de vigilance à observer :**

La Région a identifié comme enjeu majeur l'inscription des actions dans le projet d'établissement. Malheureusement, ces projets sont parfois marqués par un manque de portage, de pilotage et de suivi. Et même s'ils contiennent bien souvent un volet santé, il demeure un risque important de dissolution et de non concrétisation de ces projets. Cette politique impulsée par la Région est peut-être néanmoins l'occasion de redonner une nouvelle dynamique à ces projets d'établissement en garantissant leur co-élaboration par toutes les parties prenantes. Dans ce cadre, le rôle des élus régionaux, en tant que membres des conseils d'administration des établissements, est crucial (initiative, priorisation, bilans d'étape...).

Par ailleurs, le CESER estime que pour être efficace les semaines thématiques comme celles dédiées à la prévention santé ou à la semaine du goût doivent être intégrées au projet d'établissement. Une action inscrite dans la durée ou initiée à l'occasion d'autres événements pouvant intervenir en complément.

En conclusion, le CESER tient à souligner que, s'il se félicite de cette initiative de la Région, même s'il ne faut pas que cela se traduise par un désengagement de l'État en la matière. En effet, cette action volontariste de la Région s'inscrit dans un contexte difficile pour les enseignants et le monde associatif (remise en cause des RASED, médecins scolaires en sous-effectif, réduction des subventions aux associations...). L'Éducation Nationale ne doit pas être reléguée au seul cadre de l'enseignement. La question de la formation des enseignants, souvent démunis, reste centrale face à ces problématiques. La réforme récente de la formation des professeurs avec la masterisation interpelle : sont-ils armés face à cela ?

Le CESER sera attentif à la prise en compte de ses remarques et préconisations pour la définition du cadre d'intervention pour la rentrée 2011-2012.